

INSPECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Date : mardi 10 novembre 2020
Ecole Elémentaire Descartes Circonscription de Massy
Tél: 01 69 30 06 28
E-mail: 0910492r@ac-versailles.fr

COMPTE RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE
du 10/11/2020

Président du conseil d'école : M. RAMEAUX

Secrétaire de séance : Mme FLANDRIN

PRESENTS :	ABSENTS (excusés) :
<p><u>Enseignant(e)s :</u> RAMEAUX Miguel, DUJONCQUOY Pierre, SLOMIANOWSKI Julie, BARRE Magali, HMAID Touria, KASSOURI Zhora, MILANI Aurélie, PARIS Coralie, DUPUY Adrien, DARBLADE Marie, LAFFITE Caroline, PASTEAU Catherine, KULHAVA Elisabeth, LECLAIR Stéphanie, Mme DIDOU, Mme BOULASSAL Ilham, Mme DARBLADE Marie, Mme DENAGE</p> <p><u>Mairie de Massy :</u> M. Le Maire Nicolas SAMSOEN (arrivé à 18h50)</p> <p><u>Parents d'élèves élus:</u> FLANDRIN Jennifer, LARTIK Fatima, REMOND Elodie, ARAUJO LILIANA, ZAIDI Hasna, M. GUEZ Stéphane, Mme BOURDACHE Naima, Mme EL GRICHE, Mme AYACHE</p>	

ORDRE DU JOUR :

- Règlement intérieur du conseil d'école 2020-2021
- Protocole sanitaire Covid 2020-2021
- Règlement intérieur de l'école 2020-2021
- Point RASED
- Bilan de rentrée 2020-2021
- Bilan COVID
- Discussion du projet d'école
- Coopérative scolaire
- Questions diverses

Monsieur Rameaux a ouvert le conseil d'école par vidéoconférence à 18h 30.

1/ Règlement intérieur du conseil d'école

Changement demandé concernant l'article 12 : désignation d'une personne quelconque dans l'assemblée du côté représentant des parents d'élève ou enseignants.

Vote :

Total des participants : 26

Oui : 24

Non : 0

NSPP : 2

Adoption du règlement intérieur du conseil d'école (en annexe).

2/ Protocole sanitaire Covid

Le règlement sanitaire national est imposé et ne peut être modifié (port du masque, lavage des mains, prise de température...) et doit être appliqué.

Certains éléments sont cependant décidés en internes comme les horaires d'entrée et récréations échelonnées.

Il existe dans ce cadre des dérogations pour les fratries d'utiliser le même portail pour les entrées.

Le port du masque est obligatoire en intérieur et extérieur sauf pour la pratique d'une activité sportive.

Points soulevés : en cas de répartition des élèves dans les autres classes (professeurs absents), il est souligné que la superficie des classes ne permettra pas de respecter les distances. La solution de classes en distanciel pourra être proposée après accord de la hiérarchie, si l'enseignant peut le faire et que les élèves peuvent rester à la maison.

Le vote porte sur la mise en place du protocole sanitaire (portails d'entrée, heures échelonnées, prise de température à reporter dans le cahier)

Vote :

Total des participants : 27

Oui : 25

Non : 0

NSPP : 2

Adoption du règlement intérieur de l'école adapté au protocole sanitaire Covid (en annexe).

3/ Règlement intérieur de l'école 2020-2021

Une partie de ce règlement n'est pas modifiable car définie par le code de l'éducation et du règlement départemental. Ce qui est modifiable ce sont les aménagements liés au fonctionnement interne (carnet de correspondance, mots à signer, prise de RDV, délai de remise des documents demandés par les parents...)

Afin d'améliorer le climat scolaire, il a été mis en place un système de ceintures de comportement lors de la rentrée 2019-2020. Au final et après mise en place de ce règlement lors de l'année scolaire passée, et décidé de garder les éléments positifs notamment le conseil des élèves du vendredi pour apprendre à communiquer entre eux dans un environnement d'échange codifié et apaisé.

Il a été allégé et enlevé le système de perte de points (suppression de la grille de points) et des ceintures de comportement.

Il a été conservé le conseil des élèves chaque semaine pour régler les litiges ou apporter les informations, des propositions, des encouragements entre les élèves.

Vote :

Total des participants : 27

Oui : 24

Non :

NSPP : 3

Le règlement intérieur de l'école est adopté et sera appliqué après la crise sanitaire (en annexe).

5/ POINT RASED : Mme BIAMBA

Composé de 3 personnes :

- Psychologue scolaire (Mme GONCALVEZ) : fait le lien avec tous les intervenants extérieurs / mission de rencontrer les enfants si difficultés / déterminer le type d'orientation
- Maitresse à dominante rééducative : travaille avec les enfants dont le bien être est remis en question / Mission d'aider les enfants à se sentir bien
- Maitresse à dominante pédagogique : Évaluation du niveau des élèves si besoin orientation / intervient auprès des enfants en difficultés scolaires ou non.

Rassurer les parents si les enfants sont amenés à voir la psychologue scolaire. Elle effectue des bilans, propose des orientations, des accompagnements ou de suivi vers des professionnels extérieurs si besoin mais ne pratique pas de thérapie.

6/ Bilan de rentrée 2020-2021

L'école élémentaire Descartes Massy comprend 261 élèves répartis en 15 classes :

- 4 classes de CP (dispositif des CP à 12 élèves)
- 5 classes de CE1 (dispositifs des CE1 à 12 élèves)
- 2 classes de CE2
- 2 classes de CM1
- 2 classes de CM2
- + des élèves en dispositif ULIS en inclusion scolaire dans les classes de leur niveau d'âge.

Il n'est pas rapporté de problématique particulière en dehors du jour de la rentrée où un attroupement des parents a été rapporté au portail, non anticipé, malgré les affichages de demande de garder les distances et de ne venir qu'à un seul adulte pour accompagner son enfant.

L'équipe enseignante est composée de 18 enseignants (dont M. Rameaux)

Il y a également 3 enseignants RASED.

On compte aussi 6 AESH (anciens AVS) pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap (rappelons que ces personnes sont attribuées sur commissions liées au handicap). A noter, que l'effectif est complet et que tous les enfants le nécessitant en bénéficient. Il est cependant rapporté des soucis sur l'organisation des emplois du temps qui ne permettent pas de répondre à toutes les demandes de façon la plus efficiente car les AESH sont individuellement répartis auprès de plusieurs enfants.

Le médecin scolaire (partagé sur d'autres écoles, mais disponible) : valide les PAI. Il est rappelé que les PAI sont obligatoires pour l'utilisation des médicaments dans l'établissement.

7/ Bilan COVID :

Beaucoup d'enfants ont été amenés à se faire dépister devant l'apparition de symptômes composés non seulement de la fièvre mais également d'une rhinorrhée, toux etc...

Il a été dénombré 2 enfants positifs avec le respect de l'éviction scolaire. Les parents des élèves de la même classe ont été informés de la situation. En cas de cas positifs rapportés, M. Rameaux remonte l'information aux autorités et ce sont l'ARS et l'éducation nationale qui font le choix sur les suites à donner.

En cas de symptôme, les tests Covid ne sont pas obligatoires mais il faut que l'élève ait vu un médecin et que la famille atteste qu'il n'y a pas de demande d'éviction scolaire.

On a aussi eu à l'inverse, des cas contact chez les enseignants. La situation est à flux tendu concernant la mise à disposition des remplacements. L'école est ouverte essaie faire au mieux pour éviter une fermeture. Les enseignants évitent de se retrouver ensemble pour manger etc..

8/ Projets scolaires 2020-2021 :

Les projets restent suspendus au protocole sanitaire

- CP :
 - Intervention musique acceptée puis refusée.
 - Sortie en forêt autorisée. Très dépendant du protocole sanitaire
 - Visite de la ferme à l'école maternelle.

- CE1 :
 - CP+CE1 visite à Saulx-les-Chartreux période 4 et 5 : 2 journées pour découvrir insectes et animaux de la ferme.
 - Visite médiathèque suspendue (fermée).
- CE1 :
 - Intervenant musique reconduit de l'année de CP.
 - Intervenant Handball,
 - Course d'orientation,
 - Natation.
 - Ecole et cinéma en attente car ciné Massy fermé (Palaiseau ?).
 - Projet REP lié à l'observation des étoiles (la tête dans les étoiles et Raconte-moi une histoire)
- CE2 :
 - Projet Roller période 4 ou 5, pas de confirmation des dates mais accepté.
 - Projet REP : jeu de l'eau au collège.
 - Projet bulle (développer l'esprit scientifique et manipuler) prévu le 20/11.
 - Projet commun en musique avec une intervenante tous les 15 jours pour une classe et toutes les semaines pour une autre.
 - Sortie envisagée : visite du centre Pompidou (contrainte sanitaire et Vigipirate... à voir),
 - Projet gare,
 - Projet défi techno au mois de février ou mars.
- CM1 : projet commun : vélo avec un intervenant en février/mars puis sortie vélo dont l'objectif est d'apprendre à circuler à vélo en toute sécurité.
- CM2 :
 - Festival globe-trotteur Nicolas LEPLAGE,
 - Spectacle à Paul B puis un autre en mars si maintenu.
 - Cycle natation en cours.
 - Rugby en période 5, basket attente de la période.
 - Projet REP avec le collègue : raconte-moi une histoire, bulles, défi mémoire.
 - Dans le cadre du devoir de mémoire : voyage sur les plages du débarquement ?
 - Concours castor le 3/12 (concours maths informatique) qui débouchera peut-être sur le concours algorithme.
 - Sortie scolaire avec nuitée suspendue jusqu'à nouvelle ordre, cela concerne notamment le projet de la classe transplantée, le dossier est prêt en cas d'évolution de la situation sanitaire.
 - Projet Primeur musique : intervenants musique et théâtre avec représentation à la fin de l'année.
 - Projet « t'es cap » en interne avec oralisation de texte en période 4 et 5 (concours d'éloquence).

Natation : 1 semaine sur 2 pour le respect du protocole car 1 seule classe à la fois. A noter que la natation est obligatoire et l'éviction nécessite un certificat médical. Important pour la sécurité des enfants.

L'équipe enseignante fait part du fait que la présence des parents accompagnants est précieuse.

9/ Coopérative scolaire (Madame PARIS)

On note peu de mouvement depuis l'année dernière en raison du 1^{er} confinement.

Elle s'élève à ce jour à 2946 €.

La cotisation OCE est à hauteur de 500€.

Il y aura un appel à cotisation en janvier.

Note : pour les photos, l'équipe enseignante demande à privilégier les paiements par chèque ou le compte juste afin d'éviter le rendu de monnaie par l'enseignant qui est parfois obligé d'utiliser sa propre monnaie.

8/ questions diverses

Concernant les devoirs à transmettre quand les enfants sont absents :

L'équipe enseignant rappelle qu'il y a plusieurs moyens de communication des informations aux familles : les adresses mail des parents sont répertoriées, le site classroom, le blog de l'école pour les informations relative à l'école.

Pour les devoirs, le mail est privilégié.

Cependant, M. Rameaux souligne le fait qu'un enfant qui est convalescent (fièvre...) doit pouvoir se reposer, les devoirs ne sont pas envoyés et rattrapés lors de son retour.

En cas d'absence de mail, les devoirs peuvent être imprimés à l'école et les parents récupèrent les pochettes de travail à l'école.

En cas de fermeture de l'école, comment anticiper pour les parents non informatisés ?

A l'heure actuelle, nous n'avons pas de vue sur le protocole qui sera préconisé à ce moment-là. (Prêt de tablette ou ordinateur ?)

Quelques tablettes municipales pouvant être prêtées au compte-goutte ou des pochettes photocopiées peuvent être déposées devant l'école.

A noter que certains enseignants ont achetés des manuels individuels permettant de pouvoir travailler sur un exemplaire pour chaque élève à distance.

Situation de l'école sur le plan Vigipirate :

- Concernant la sécurité d'accès à l'intérieur de l'école : les accès extérieurs sont fermés verrouillés avec l'obligation d'identifier les personnes avant de les laisser entrer. Il est souligné l'autorisation de demander l'ouverture des sacs des enfants ou parents avant d'entrer dans l'école (non appliqué à l'heure actuelle mais possibilité si tension).
- Concernant les exercices de mise en sécurité : il existe un plan pour la mise en sûreté (PPMS) alerte attentat comprenant l'activation d'une sonnerie d'alerte reconnue des élèves pour déclencher un confinement des élèves et un signalement à la police par le directeur ou un autre enseignant de l'école (à noter que la sonnerie d'alerte ne se trouve que dans le bureau de M. Rameaux...)
- L'objectif de ces actions est de retarder la pénétration des individus en attendant la police, les portes de classe sont verrouillées et le silence de rigueur.
-

L'Exercice a été effectué vendredi passé.

Affichage et numéro péri-scolaire : sera fait.

Température fraîche dans les classes : Elle est secondaire à la nécessité d'ouverture des fenêtres pour aération lors des récréations (protocole sanitaire). Si les élèves se plaignent, en parler aux enseignants. Le bon sens convient cependant de prévoir, si les températures diminuent, un pull supplémentaire le temps que la température de la classe remonte entre chaque aération.

Actualisation de la liste des enseignants sur le blog faite.

Il est rappelé que les informations sont systématiquement relayées sur le blog.

Projet engagement de « l'école de l'écologie » : poursuite du projet cette année. Comité de pilotage avec une personne référente à la Mairie.

Les RDV enseignant-famille sont toujours possible (visio, salle aérée, extérieur...)

Mairie : Questions à Monsieur le Maire, Nicolas Samsoen :

- Les moyens d'hygiène établis après le premier déconfinement sont actuellement renforcés. Le nettoyage se fait en respectant le protocole sanitaire. Il y a 2 désinfections par jour (midi et soir). Remarque d'une enseignante : il n'y pas de nettoyage des tables et chaises le midi. Le maire ne connaît pas le protocole dans les détails et s'engage à regarder ce point.
- Risque attentat : protocole Vigipirate en cours niveau « alerte attentat », il n'y a pas d'initiative municipale particulière.

Remarque du Maire : le port du masque aux abords des écoles est plutôt bien respecté. Des affiches vont être posées. Il faudra signaler si besoin.

Concernant le temps d'accueil du midi : la situation est actuellement tendue concernant les personnels qui servent et qui surveillent. Les conditions d'accueil ne sont donc actuellement pas optimales, le message est de garder les enfants à la maison si cela est possible pour améliorer l'accueil des autres enfants.

Fin du conseil : 20h21